



**DÉLIBÉRATION**  
**AEP 2026.017**

**RÉUNION DU COLLEGE DE L'EAU EN DATE DU**  
**MARDI 19 MAI 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix Neuf du Mois de Mai à Dix Huit heures s'est réuni le COLLEGE SYNDICAL DE L'EAU légalement convoqué le 12 mai au Siège Administratif du Syndicat.

Assistaient à cette réunion placée sous la Présidence de Monsieur **Cyril PIAZZA**, Président, Maire de PEILLE :

Martine BRUN, Maire de BERRE LES ALPES  
Dominique JOSSE, Délégué de BERRE LES ALPES  
Gérard DE ZORDO, Délégué de CONTES  
Christophe ANGELI, Délégué de CONTES

***Etaient convoqués mais absent :***

Michel LOTTIER, Maire de BLAUSASC  
Evelyne LABORDE, Maire Ajointe de BLAUSASC  
Céline DUQUESNE, Maire de L'ESCARÈNE  
Yoann GIRAL, Délégué de L'ESCARÈNE

***Secrétaire de séance :*** Martine BRUN

**OBJET : BORDEREAU DE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux services publics d'eau potable ;

Vu le mode de gestion en régie du service public de l'eau potable ;

Vu le règlement de service de l'Eau potable approuvé par délibération de ce jour ;

Vu les nécessités de fonctionnement du service public de l'eau potable ;

Vu le projet de bordereau des prix applicable aux prestations réalisées dans le cadre du service de l'eau potable ;

Après présentation du rapport par le Président,

Considérant qu'il convient de fixer et d'approuver les prix applicables aux différentes prestations du service de l'eau potable ;

Considérant que le bordereau annexé à la présente délibération précise les tarifs unitaires applicables aux travaux, fournitures et prestations diverses ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Eau en date du 19 mai 2026,

Le Collège Syndical de l'Eau, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'approuver le bordereau des prix applicable au service de l'eau potable, annexé à la présente délibération.
- Précise que les tarifs approuvés entreront en vigueur à compter de la date de visa préfectoral étant précisé que tout bordereau de prix antérieur est de fait, abrogé.
- Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Président,  
Cyril PIAZZA.

## ANNEXE A LA DELIBERATION

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES		TVA 10%	TVA 20%
dénominations	Euros HT	Euros TTC	Euros TTC
Frais d'accès au service pour souscription d'un nouvel abonnement	50,00 €		60,00 €
Frais d'ouverture ou fermeture de branchement, hors mise en service	60,00 €		72,00 €
Déplacement du technicien pour nouveau branchement en cas de non acceptation du devis.	80,00 €		96,00 €
Branchement forfaitaire 0-7 ml (article 4.1)	1 800,00 €		2 160,00 €
le ml supplémentaire	150,00 €		180,00 €
Fourniture et pose de l'abri compteur isolé :			
- pour un compteur	500,00 €		600,00 €
- pour deux compteurs	600,00 €		720,00 €
Etalonnage compteur, à la demande de l'abonné, lorsque le comptage est exact :			
- pour un diamètre inférieur à 20mm	300,00 €	330,00 €	
- pour un diamètre inférieur de 20 à 40mm	500,00 €	550,00 €	
- pour un diamètre inférieur de 50 à 80mm	750,00 €	825,00 €	
- pour un diamètre de 100mm et plus	1 000,00 €	1 100,00 €	
Fourniture et pose d'un compteur :			
<i>compteur 15 mm</i>	90,00 €	99,00 €	
<i>compteur 20 mm</i>	100,00 €	110,00 €	
<i>compteur 30 mm</i>	160,00 €	176,00 €	
<i>compteur 40 mm</i>	230,00 €	253,00 €	
<i>compteur 50 mm</i>	550,00 €	605,00 €	
<i>compteur 65 mm</i>	600,00 €	660,00 €	
<i>compteur 80 mm</i>	900,00 €	990,00 €	
<i>compteur 100 mm</i>	1 200,00 €	1 320,00 €	
<i>compteur 150 mm</i>	1 500,00 €	1 650,00 €	
Dépose d'un compteur			
<i>compteur 15 mm</i>	60,00 €	66,00 €	
<i>compteur 20 mm</i>	65,00 €	71,50 €	
<i>compteur 30 mm</i>	160,00 €	176,00 €	
<i>compteur 40 mm</i>	190,00 €	209,00 €	
<i>compteur 50 mm</i>	200,00 €	220,00 €	
<i>compteur 65 mm</i>	250,00 €	275,00 €	
<i>compteur 80 mm</i>	270,00 €	297,00 €	
<i>compteur 100 mm</i>	370,00 €	407,00 €	
<i>compteur 150 mm</i>	600,00 €	660,00 €	
Fourniture et pose d'un disconnecteur BA y compris toutes sujétions	800,00 €		960,00 €
Fermeture du branchement pour infraction	250,00 €		300,00 €
Frais de constat de fraude au compteur	250,00 €		300,00 €
Frais de contre-visite des installations privatives	150,00 €		180,00 €
Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur (après deux relevés sans accès direct au compteur)	100,00 €		120,00 €
Frais d'avis de fermeture avec accusé de réception	10,00 €		12,00 €
Frais de pénalité pour remplacement du compteur suite à détérioration du fait de l'utilisateur (gel ...)	100,00 €		120,00 €
Frais de pénalité, suite à fraude constatée : 800 m <sup>3</sup> au tarif en vigueur le jour de l'infraction			

